

# Résumé du conseil du 09 février 2017

## ➤ Étude et délibération sur les subventions accordées aux associations

|       |       |          |             |       |       |               |        |
|-------|-------|----------|-------------|-------|-------|---------------|--------|
| 2AVÉ  | AAV   | AVI      | ÇA CARTONNE | EGP   | APE   | VIE et ESPOIR | VRIGYM |
| 430 € | 435 € | 184,54 € | 152,50 €    | 330 € | 135 € | 410 €         | 366 €  |

## ➤ Actualisation des tarifs communaux

Location de la salle polyvalente et autres services : ils sont inchangés et identiques à ceux de 2016.

## ➤ Actualisation des tarifs assainissement

Ils restent identiques à ceux de 2016.

## ➤ Demande de subvention

Il est demandé auprès du SIERP une subvention pour la pose d'un luminaire à LED au niveau du numéro 14 de l'impasse de la Charlette.

## ➤ Décisions diverses

Il est décidé d'appliquer l'estimation des domaines pour la cession des deux terrains communaux situés route des Soldats

Il est décidé de confier aux agences ERA, ORPI, et CENTURY (sans exclusivité) le soin de gérer la cession des immeubles 14 et 16 place de l'Église.

Il est décidé de créer une commission pour l'extension future du réseau d'assainissement.

## ➤ Informations diverses

Attente des retours des demandes de subvention pour le plan de financement des travaux de l'église.

Aucune déclaration d'aliéner sur janvier (préemption de la commune sur la vente des immeubles et terrains).

Les délégués à la Communauté de Commune du Pithiverais (CCdP) sont : Jean-Louis JAVELOT (titulaire), Karine MUNTSCHE (suppléant).

A partir du 02 mars 2017 les demandes pour les cartes d'identité ne sont plus recevables en mairie de Vrigny .Seules les communes de Pithiviers, Beaune, et Le Malesherbois sont habilitées à les délivrer

## ➤ Rappel du Maire aux habitants de la commune

Les riverains sont tenus d'entretenir les busages qui permettent l'accès à leur propriété.

Les végétaux qui débordent sur la voie publique doivent être élagués à l'aplomb de la limite de propriété.

*Prochain conseil municipal le jeudi 30 mars à 20h30.*

Le compte-rendu complet est consultable en mairie.